



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le 7 décembre 2022

*Direction des ressources humaines
Service du pilotage des moyens et des réseaux RH
Sous-direction du pilotage, de la performance et de la
synthèse
Bureau des politiques de rémunération*

Madame Sylvie MIAN
Secrétaire générale de l'UNSA-SNA

Madame la secrétaire générale,

Par courrier en date du 17 novembre 2022, vous appelez mon attention sur les distorsions de rémunération, à fonction équivalentes, entre les agents de catégorie A de la filière administrative et ceux de la filière technique du pôle ministériel.

Vous soulignez notamment les écarts indemnitaires importants en défaveur des attachés d'administration de l'Etat en regard des montants servis aux ingénieurs de travaux publics de l'Etat et souhaitez que le ministère conduise un travail d'harmonisation indemnitaire qui porterait à la fois sur les cotations de postes et les barèmes IFSE règlementaires et servis.

Je tiens tout d'abord à indiquer que dans le cadre de la bascule au RIFSEEP des corps techniques, le ministère a procédé à une harmonisation complète de la gestion du RIFSEEP pour les corps de catégorie B et de catégorie C quelles que soient les filières.

Compte tenu des moyens catégoriels du ministère en 2022, il n'a pas été possible de procéder de la même façon pour les corps de catégorie A, et ce, malgré des mesures de convergence indemnitaire interministérielle mises en place début 2022 qui ont permis de procéder à une revalorisation très significative des rémunérations des attachés. En moyenne, ces derniers ont perçu une augmentation de 2 500 euros en administration centrale et services déconcentrés d'Ile de France et de 2 600 euros en services déconcentrés, avec un gain minimal garanti de 200 € par agent.

Cet effort inédit permet d'amorcer la convergence indemnitaire avec les corps techniques. Elle sera poursuivie dans les années à venir en fonction des moyens catégoriels que le ministère sera en mesure d'obtenir et d'autres éventuelles mesures de revalorisations interministérielles.

Concernant le CIA, vous soulignez que les différences de règles de versement entre ministères pénalisent les agents qui effectuent une mobilité en cours d'année.

Je vous informe que des travaux interministériels sont en cours pour harmoniser les procédures de versement, et notamment les dates d'éligibilité, et supprimer les effets de bord que vous indiquez.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, mes salutations distinguées.

Jacques CLEMENT